

Moteur de la formation professionnelle en alternance

Une coopération d'acteurs issus des entreprises, de l'État et
de la société

Formation
professionnelle
en Allemagne

Funded by



on the basis of a Decision
by the German Bundestag

Office central du gouvernement fédéral pour
la coopération internationale dans le
domaine de la formation professionnelle





Moteur de la formation professionnelle en alternance

1. Formation professionnelle : les acteurs et leurs intérêts
 - a. Les employeur·euse·s et les organisations économiques
 - b. Les employé·e·s
 - c. Sphère publique et État
2. Les acteurs élaborent ensemble la formation professionnelle en alternance
 - a. Développement du système de la formation professionnelle en alternance
 - b. Élaboration des normes
 - c. Contrôle de l'apprentissage
 - d. Examen et certification
3. Résumé

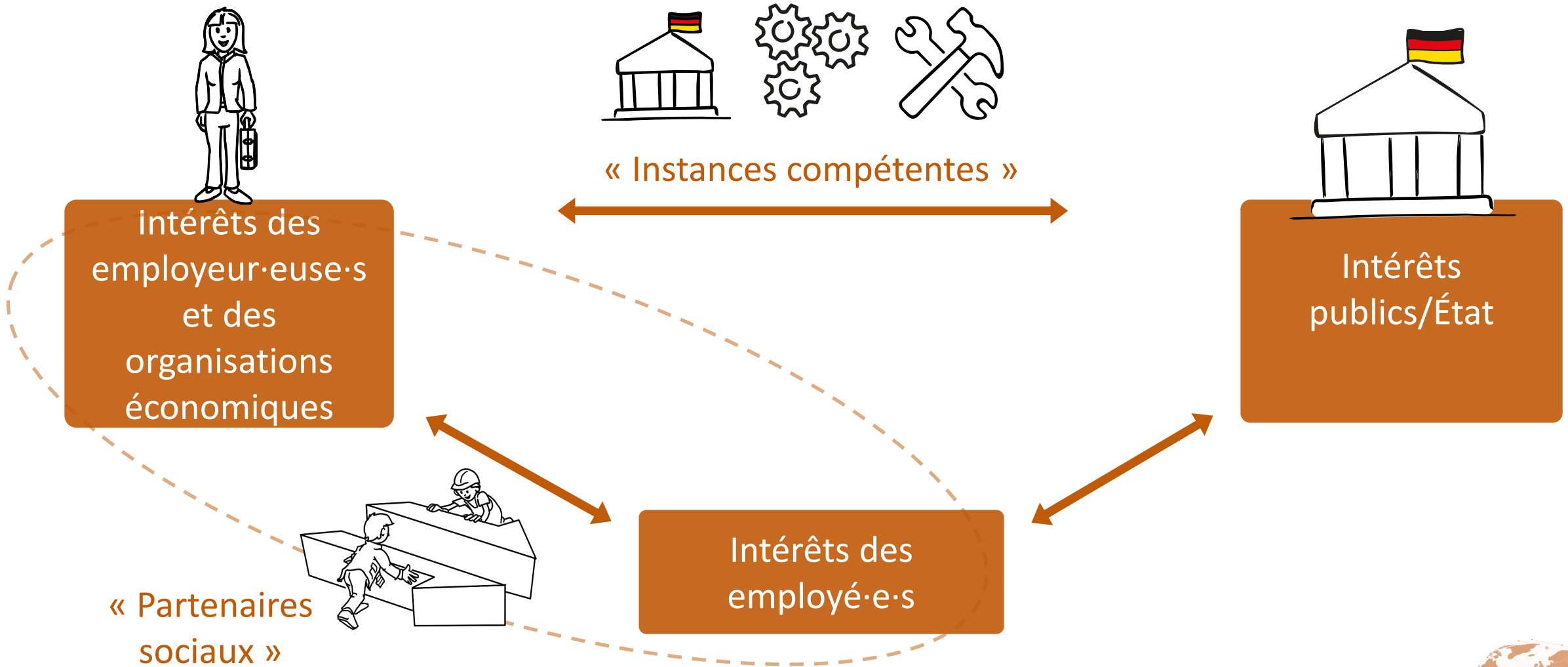


Moteur de la formation professionnelle en alternance

Formation professionnelle : les acteurs et leurs intérêts



Organisation générale

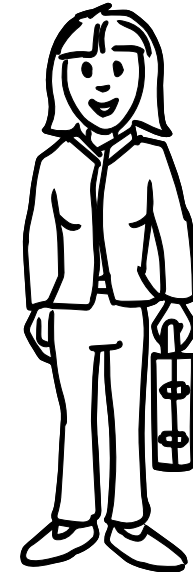




Les employeur·euse·s et les organisations économiques

Vues

- ▶ « Les personnels qualifiés revêtent une importance décisive pour la productivité et la compétitivité. »
- ▶ « Pour nous, la formation professionnelle est importante afin de trouver des employé·e·s qualifié·e·s et fidèles. »
- ▶ « Nous sommes disposé·e·s à former nous-mêmes les personnes. »
- ▶ « Nous souhaitons participer à l'élaboration de la formation professionnelle. »

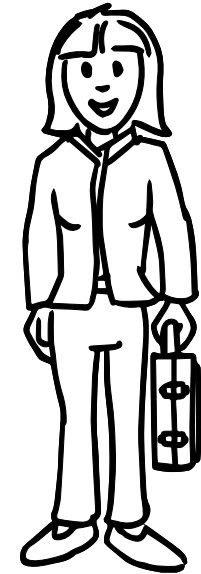




Les employeur·euse·s et les organisations économiques

Attentes

- ▶ « La formation professionnelle doit s'appuyer sur les **besoins de l'entreprise**. » “
- ▶ « Nous avons besoin de **jeunes prêt·e·s à commencer un apprentissage** pour les former dans l'entreprise. »
- ▶ « **Il faut que les rémunérations de formation** soient fortement inférieures aux salaires des personnels spécialisés. »
- ▶ « Les écoles professionnelles doivent enseigner un **contenu théorique et pratique correspondant à nos besoins**. »





Les employeur·euse·s et les organisations économiques

Les intérêts sont exprimés par

- ▶ Organisation faîtière
- ▶ Fédérations patronales
- ▶ Organisations interprofessionnelles (par ex. industrie et artisanat)
- ▶ Chambres





Les employé·e·s

Vues

- ▶ « La formation professionnelle est importante pour **l'emploi et le revenu** des employé·e·s. »
- ▶ « La formation professionnelle doit avoir pour objectif **l'acquisition d'une capacité d'action professionnelle globale.** »
- ▶ « La formation professionnelle doit **être de qualité élevée** et transmettre **une expérience professionnelle et des savoir-être.** »
- ▶ « Les **droits des apprenti·e·s** dans l'entreprise doivent être protégés. »





Les employé·e·s

Attentes

- ▶ « Les entreprises doivent offrir des **possibilités de formation** aux générations futures. »
- ▶ « Les entreprises ne doivent pas employer les apprenti·e·s **comme du personnel à bon marché**. »
- ▶ « La formation professionnelle doit être contrôlée par des **organismes indépendants**. »
- ▶ « La formation professionnelle doit être **globale** et ouvrir des **perspectives de carrière**. »





Les employé·e·s

Les intérêts sont exprimés par

- ▶ Confédération syndicale
- ▶ Syndicats sectoriels
- ▶ Conseils sociaux et économiques
- ▶ (Groupements professionnels)





Sphère publique et État

Vues

- ▶ « Les personnels qualifiés sont **importants pour l'économie et pour la société.** »
- ▶ « Nous mettons en place le **cadre** permettant l'engagement des employeur·euse·s et des employé·e·s dans la formation professionnelle et nous jouons un rôle de **médiateurs.** »
- ▶ « Nous promouvons le système de formation professionnelle par des structures de pilotage, la recherche, l'innovation et le conseil. »
- ▶ « Une formation professionnelle solide donne aux jeunes la possibilité de se développer au sein de la société. »
- ▶ « La formation en entreprise relève du **système éducatif.** »
- ▶ « Nous mettons en place l'**enseignement professionnel.** »





Attentes

- ▶ « Les employeur·euse·s et les employé·e·s doivent concevoir **ensemble et activement la formation professionnelle.** »
- ▶ « Les employeur·euse·s doivent **offrir des possibilités de formation.** »





Sphère publique et État

Les intérêts sont exprimés par

- ▶ Le gouvernement fédéral (ministères fédéraux)
- ▶ Les 16 Länder (gouvernements des Länder)



Federal Ministry
for Education, Family Affairs, Senior Citizens,
Women and Youth



Federal Ministry
for Economic Affairs
and Climate Action



Federal Ministry
for Labour and Social Affairs

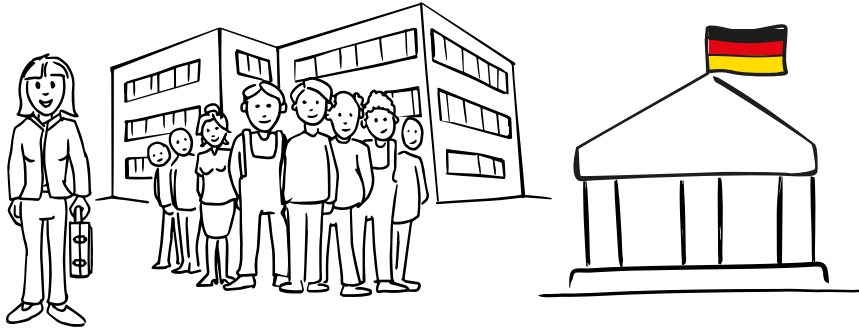


Federal Ministry
of the Interior





Conclusion



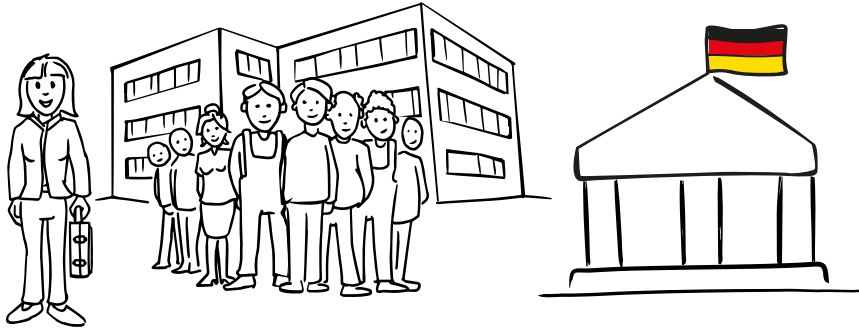
Des acteurs forts **s'engagent ensemble**
pour la formation professionnelle

Les employeur·euse·s, les employé·e·s et l'État **représentent des intérêts collectifs différents**
dans la formation professionnelle, **avec un niveau élevé d'organisation et de compétence.**





Conclusion



Des acteurs forts **s'engagent ensemble**
pour la formation professionnelle

Cet engagement s'appuie sur des **principes communs** :

- ▶ « Nous voulons **gérer** la formation professionnelle **ensemble**. »
- ▶ « Nous **partageons la responsabilité** concernant la formation professionnelle. »
- ▶ « La formation professionnelle doit être **proche de la pratique**, et avoir une **valeur élevée** et **homogène sur le plan qualitatif**. »
- ▶ « **Les normes de formation professionnelle** doivent être **basées sur les besoins** et **actuelles**. »
- ▶ « La formation professionnelle est **nécessaire à la compétitivité** sur le marché international. »



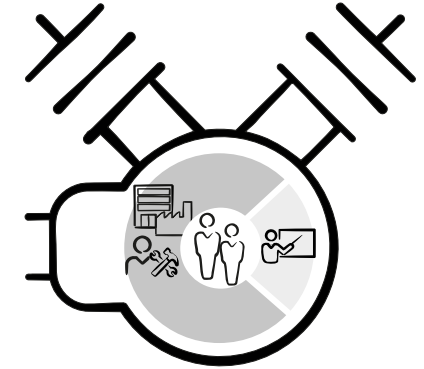
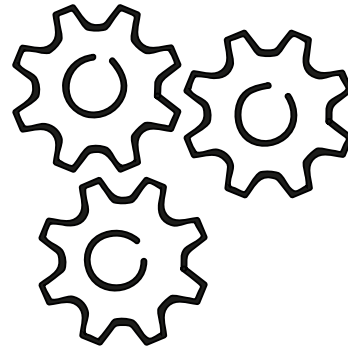
Moteur de la formation professionnelle en alternance

**Les acteurs élaborent ensemble la
formation professionnelle en alternance**





Organisation générale



1. Engagement fort dans le cadre de la formation professionnelle en alternance



2. La participation et la coopération sont encouragées par des mécanismes formels (intégration des intérêts)

- ▶ Lois
- ▶ Institutions
- ▶ Comités/commissions

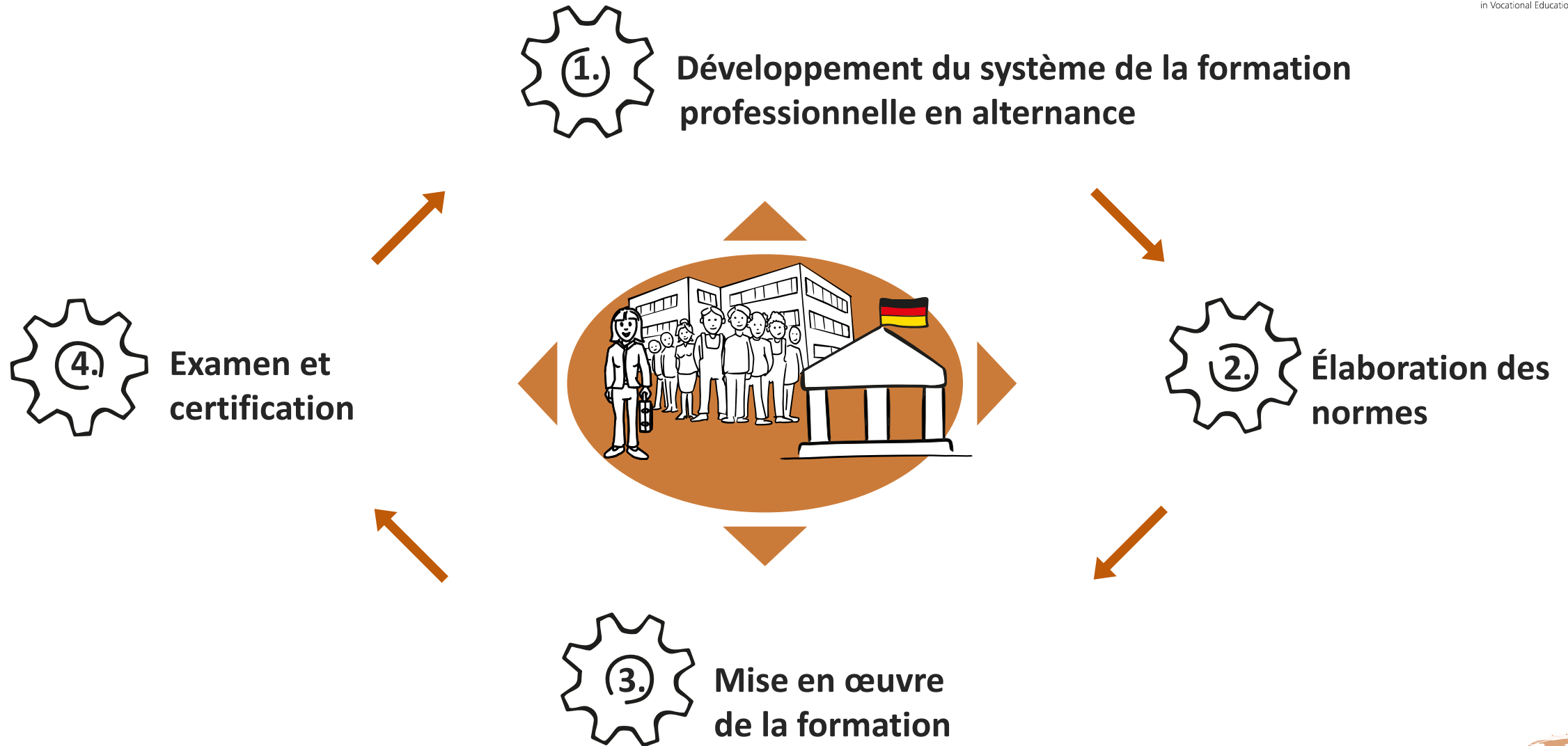


Moteur de la formation professionnelle en alternance





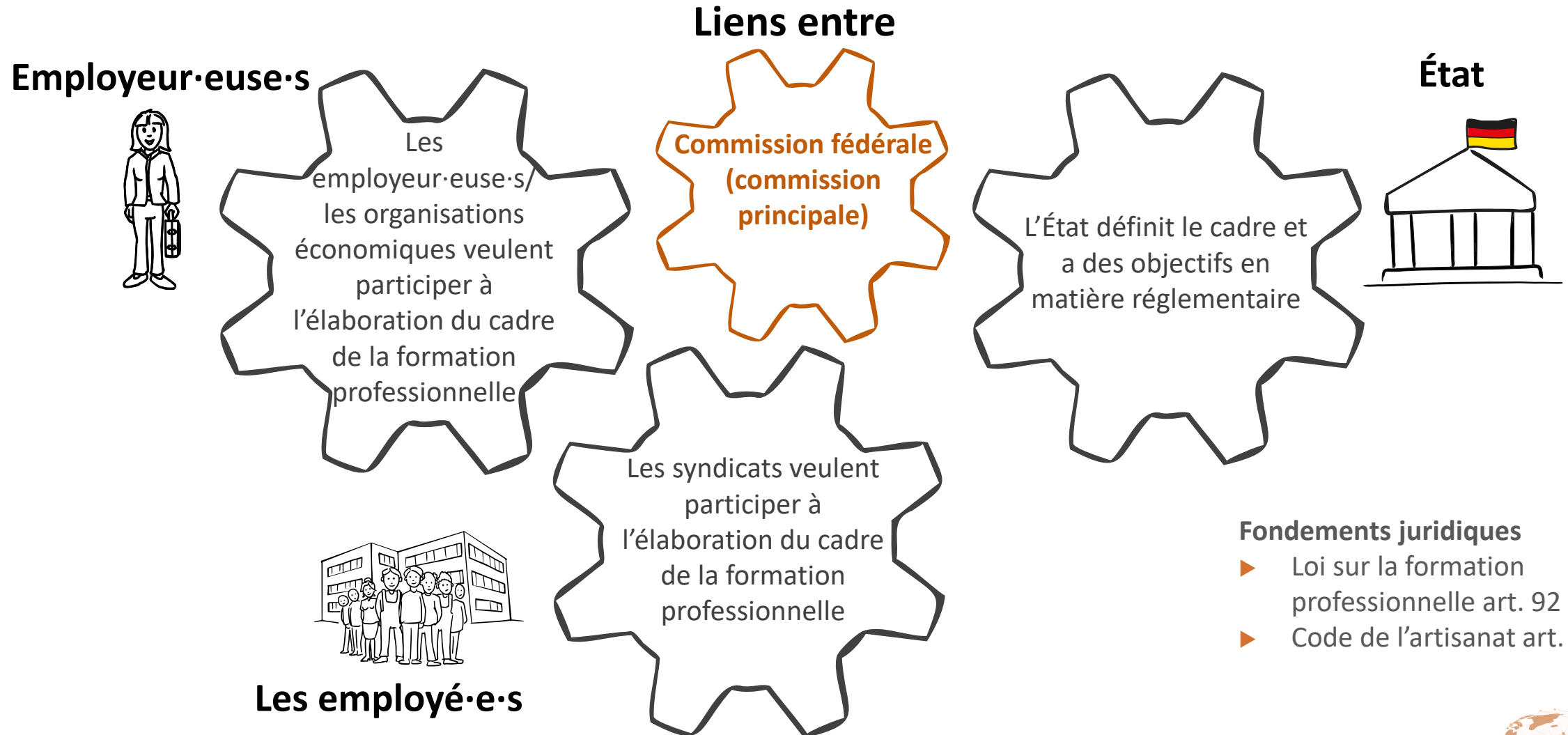
Organisation générale





- ▶ Coordination des lieux d'apprentissage
- ▶ Soutien à la coopération entre les acteurs
- ▶ Garantir l'homogénéité de la formation professionnelle au niveau fédéral







Développement du système de la formation professionnelle en alternance





Missions

- ▶ Conseille le gouvernement fédéral sur les questions de formation professionnelle
- ▶ Émet des recommandations pour la pratique (pour une mise en œuvre harmonisée de la loi sur la formation professionnelle, par ex.)
- ▶ Émet un avis sur les règlements édictés par le gouvernement fédéral (règlement d'apprentissage, par ex.)
- ▶ Émet des avis sur la politique du gouvernement fédéral
- ▶ Prend des décisions relatives aux affaires du BIBB (budget, recherche, par ex.)





Rôle

- ▶ Expression des **positions concertées** des acteurs de la formation professionnelle
- ▶ **Mécanisme de coordination** central pour la formation professionnelle en alternance au niveau fédéral (« **parlement de la formation professionnelle** »)
- ▶ Forum où les acteurs gèrent **ensemble** le système de formation professionnelle.



Employeur·euse·s



Les organisations
articulent les besoins
des
employeur·euse·s/du
monde économique



Les employé·e·s

Liens entre

**Groupes
d'experts**

Les syndicats
expriment les
besoins des
employé·e·s

Le gouvernement
exprime les besoins et
adopte des normes

État



Fondements juridiques

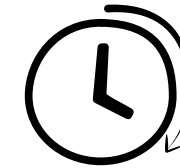
- ▶ Loi sur la formation professionnelle art. 4





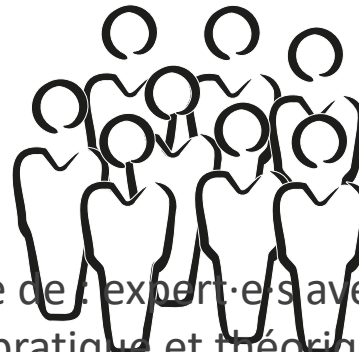
Élaboration des normes

Le représentant/la représentante
du BIBB préside ;
organise et anime le processus ;
apporte une contribution experte
(« expert·e professionnel·le »)



Comité formé pour un nouveau
métier d'apprentissage ou la
mise à jour d'un métier existant
(temporaire, non permanent)

Les entreprises et les
employeur·euse·s envoient leurs
propres expert·e·s



se compose de : expert·e·s avec expérience
pratique et théorique



L'État et les Länder participent





Missions

- ▶ Développement et modernisation de règlements d'apprentissage pour la formation en entreprise
- ▶ Conseil des acteurs pour l'implémentation des règlements d'apprentissage et pour leur adaptation à l'élaboration de cursus d'enseignement (école professionnelle)





Rôle

- ▶ Mécanisme par lequel **les acteurs développent ensemble des normes** qui reflètent les besoins du monde du travail
- ▶ Les normes développées sont **acceptées et reconnues par les acteurs les mettant en œuvre** (entreprises, formateur·rice·s, apprenti·e·s)





Garantie de la qualité

Employeur·euse·s



Les employeur·euse·s
forment en entreprise
sur la base des normes
de formation de l'État



Les employé·e·s

Liens entre

**Commissions et
instances
compétentes dans
tout le pays**

Les comités sociaux
et économiques
contrôlent la
formation

L'État contrôle, finance
et implémente la
formation
professionnelle en école

État



Fondements juridiques

- ▶ Loi sur la formation professionnelle art. 77 et suiv.
- ▶ Lois des Länder

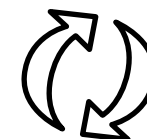




Garantie de la qualité

Auprès des gouvernements
des Länder

16x

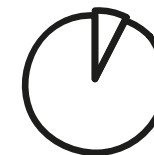


Volontariat

4 ans



18



Principe de majorité

6 représentant·e·s des employeur·euse·s, des
employé·e·s et du gouvernement du Land





Garantie de la qualité



Missions

- ▶ Conseille le gouvernement du Land sur les questions de formation professionnelle
- ▶ Vise une amélioration constante de la qualité de la formation professionnelle





Rôle

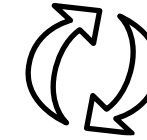
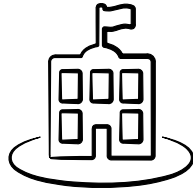
- ▶ Exprime **des positions concertées des acteurs**, notamment pour le développement et la mise en œuvre de la formation professionnelle en école dans la région
- ▶ Mécanisme par lequel les acteurs **élaborent ensemble la politique de formation professionnelle** du Land et coordonnent la mise en œuvre de la formation professionnelle en école et en entreprise





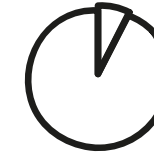
Garantie de la qualité

Auprès d'instances
compétentes (chambres,
ministères, etc.)



Volontariat

4 ans



Principe de majorité



6 représentant·e·s des employeur·euse·s, des
employé·e·s et des écoles professionnelles





Missions

- ▶ Conseillent et informent sur toutes les questions importantes relatives à la formation professionnelle
- ▶ Arrêtent des règlements en vue de la mise en œuvre de la formation professionnelle
- ▶ Doit viser l'amélioration continue de la qualité de la formation professionnelle
- ▶ Garantit l'implémentation des recommandations de la commission du Land





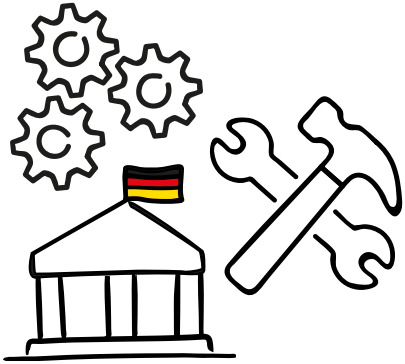
Garantie de la qualité



Rôle

- ▶ Exprime des positions concertées, notamment sur la **réglementation de la formation professionnelle en entreprise** (aptitude des sites de formation, examen, etc.)
- ▶ Mécanisme par lequel les acteurs **garantissent et développent ensemble la qualité de la formation professionnelle en alternance** pour différentes branches dans la région (artisanat, industrie et commerce)



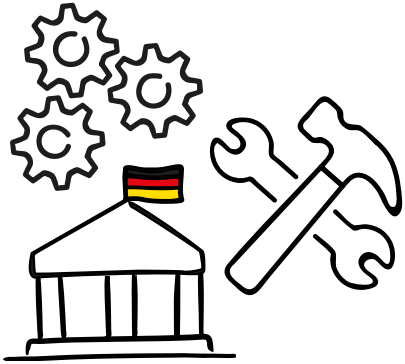


Instances compétentes (chambres, la plupart du temps)

De quoi s'agit-il ?

- ▶ Régis par des lois (loi sur la formation professionnelle/code de l'artisanat)
- ▶ Prise en charge de missions publiques/régaliennes en lien avec la formation professionnelle en alternance
- ▶ Nombreuses instances compétentes dans chaque Land (établies au niveau régional)
- ▶ Implantation des instances compétentes auprès d'organismes qui représentent un secteur

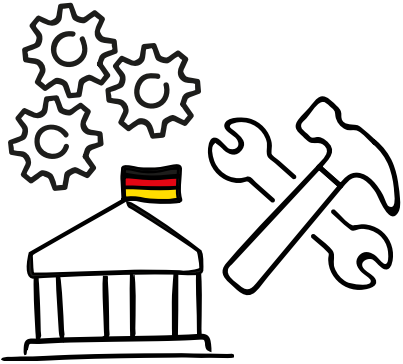




Missions des instances compétentes/des chambres

- ▶ Contrôle de la formation en entreprise, par ex. l'aptitude des entreprises et des formateur·rice·s en vue de la mise en œuvre de l'apprentissage
- ▶ Tenue d'un registre des contrats de formation
- ▶ Mise en place d'une commission pour la formation professionnelle et de jurys d'examen, et adoption des décisions prises par les commissions
- ▶ Délivrance des diplômes
- ▶ Reconnaissance de qualifications obtenues à l'étranger
- ▶ Conseil aux entreprises (en général par le biais de « conseiller·ère·s pour la formation »)





Rôle des instances compétentes/des chambres

- ▶ Les instances compétentes **promouvent et soutiennent** la mise en œuvre de la formation professionnelle dans la région, **garantissant ainsi sa qualité**
- ▶ **Base institutionnelle** pour le travail de la commission pour la formation professionnelle et du jury d'examen **dans la formation professionnelle**





Examen et certification

Employeur·euse·s



Les employeur·euse·s
recherchent des
personnels pouvant
certifier qu'ils·elles
maîtrisent leur métier



Les employé·e·s

Liens entre

**Jury
d'examen**

Les employé·e·s ont
besoin d'un certificat
relatif aux
compétences acquises
pour leur parcours
professionnel

L'État définit un
règlement d'examen
comme pierre angulaire
de la formation
professionnelle en
alternance

État



Fondements juridiques

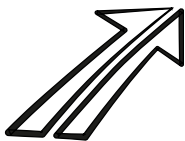
- ▶ Loi sur la formation professionnelle art. 37 et suiv.
- ▶ Lois des Länder



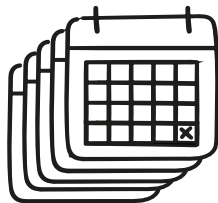


Contrôle de l'apprentissage

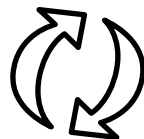
Comité d'examen pour les
cursus de formation
professionnelle en alternance



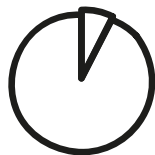
5 ans



Au moins 3 représentant·e·s des
employeur·euse·s, des employé·e·s et
des écoles professionnelles



Volontariat



Principe de majorité





Missions

- ▶ Élaboration et adoption de questions et de tâches pour l'examen
- ▶ Fait passer les examens
- ▶ Évaluation des résultats des examens
- ▶ Délivrance des certificats de fin de formation





Rôle

- ▶ Mécanisme par lequel les acteurs **font passer des examens indépendants ensemble** et délivrent des diplômes
- ▶ Les diplômes sont **reconnus** par les employeur·euse·s, les employé·e·s et dans le système éducatif formel



Moteur de la formation professionnelle en alternance

Résumé – Moteur de la formation professionnelle en alternance



Résumé – Moteur de la formation professionnelle en alternance

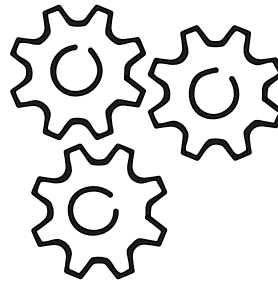
Acteurs



Engagement fort pour la
formation
professionnelle



Mécanismes



Participation et coopération
des acteurs à tous les
niveaux et dans tous les
domaines clés de la
formation professionnelle



Formation professionnelle en alternance



Coordonnée,
harmonisée, avec
garantie de la qualité, et
reconnue par les acteurs



Points forts de la formation professionnelle allemande

- ▶ Collaboration entre l'État et les partenaires sociaux
- ▶ Normes reconnues dans la formation professionnelle
- ▶ Apprentissage au cours du processus de travail
- ▶ Qualification de personnel de formation professionnelle
- ▶ Recherche et conseil institutionnalisés



Chiffres et faits

- ▶ Rapport sur la formation professionnelle ([link](#))
- ▶ Données du rapport sur la formation professionnelle 2024 ([link](#))
- ▶ Office fédéral de la statistique ([link](#))
- ▶ Portail des données du BMFTR) ([link](#))
- ▶ Site web de l'Institut pour la recherche sur le marché du travail et les professions ([link](#))
- ▶ Rapport du BIBB 2/2025 ([link](#))

Normes de formation

- ▶ Brochure du BIBB : Le processus de l'élaboration des règlements de formation ([link](#))
- ▶ Exemples de règlements de formation et de cursus d'enseignement (BIBB) ([link](#))

Textes juridiques

- ▶ Loi sur la formation professionnelle ([link](#))

- ▶ Loi sur l'emploi des jeunes ([link](#))
- ▶ Loi sur les chambres ([link](#))
- ▶ Loi sur les conventions collectives ([link](#))
- ▶ Loi sur l'organisation des entreprises ([link](#))

Sites Internet

- ▶ [GOVET](#)
- ▶ [BMBF](#)
- ▶ [BIBB](#)

Présentations

- ▶ Présentations GOVET ([link](#))

Contact pour toutes autres questions

- ▶ govet@bibb.de



GOVET auprès du BIBB



Friedrich-Ebert-Allee 114-116
53113 Bonn, Germany



govet@bibb.de



+49 228 107 1818



www.govet.international

